

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 18 DECEMBRE 2024 -

DÉCISION N° 24 - 07 - 076

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 juin 2024 s'est réuni le mercredi 18 décembre 2024 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 9 : Le contrat de cession d'un véhicule auprès du SDIS dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et la Fondation Renault.

La Fondation Renault a souhaité apporter son soutien au monde sapeurs-pompiers en dotant plusieurs SDIS de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - dont celui de la Loire - en véhicules facilitant le transport de personnels et matériels (VTP).

Cette mise à disposition d'un véhicule au profit du SDIS est principalement destinée à concourir à la réalisation missions d'urgence et renforcer les dispositifs en cas d'interventions importantes.

En dehors de ces périodes de crises opérationnelles, le service s'engage à prêter ce même véhicule à l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL) afin de réaliser le transport de jeunes ou d'anciens sapeurs-pompiers dans le cadre de ses activités associatives.

Ce partenariat a été officialisé par la remise des clefs du véhicule en présence des diverses parties concernées lors du congrès national de Mâcon le 27 septembre 2024.

Comme convenu dans la convention initiale, à l'issue de la période de prêt arrêtée au 31 décembre 2024, une nouvelle convention définissant les modalités de transfert du véhicule en pleine propriété au profit du SDIS doit être conclue.

En effet, l'acquisition en pleine propriété dudit véhicule par le service pourrait se réaliser via le paiement d'une somme symbolique de 4000 € HT, visant à couvrir de manière forfaitaire des frais d'immatriculation (numéro d'immatriculation : GX-066-NV).

Ce transfert en pleine propriété serait effectif à compter du 1^{er} janvier 2025.

A noter que le service s'est engagé à réaliser des opérations de communication mettant en avant ce mécénat lors des opérations de secours ou associatives. A ce titre, le véhicule arbore les logos de la FNSPF et de la Fondation Renault au côté de celui du SDIS de la Loire.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau approuve le projet de contrat de cession d'un véhicule auprès du SDIS et de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire dans le cadre d'un partenariat entre la FNSPF et la Fondation Renault et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER